

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-57
Avenant N° 1 au marché de travaux M2023-013 Saône BTP du lot N°2 Gros œuvre
Rapporteur : Jean-Luc PAQUELIER

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Claire DE CROMBRUGGHE (pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/07/2023 attribuant le marché de travaux pour le lot n°2 Gros œuvre à l'entreprise SAONE BTP, pour un montant total de 357 690.00 €HT,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché de « Gros œuvre » concernant la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Réseaux sous dallage supplémentaires
- Armatures HA supplémentaires
- Réservations supplémentaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 Gros œuvre d'un montant de +19 628.52 € (+5.49%), portant à 377 318.52 € HT le nouveau montant du marché.

- **D'autoriser** LA SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024
Le Maire,


Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet 2024
Acte affiché le